

Qu'est-ce que le SAMU ?

Le SAMU (Service d'aide médicale urgente) est un service hospitalier qui reçoit vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les appels d'urgence pour malades, blessés et femmes enceintes. Ces appels sont pris en charge par des médecins présents en permanence.

Son numéro d'appel téléphonique est le 15. Gratuit, accessible à tous, de tout point du département, il peut être composé sans carte téléphonique à partir d'une cabine publique.

Les missions du SAMU sont multiples.

La fonction essentielle est d'envoyer les moyens adaptés à la nature de l'appel d'urgence, de s'assurer du transport éventuel du patient vers un établissement de soins public ou privé et de préparer son accueil.

En aucun cas, le SAMU ne remplace le médecin traitant pour les problèmes de santé quotidiens.

Qui reçoit l'appel ?

Dans un premier temps, le permanencier auxiliaire de régulation médicale recueille rapidement les éléments nécessaires à la prise en charge du patient (adresse, lieu de l'accident, nom de l'école...).

Ensuite, le médecin régulateur :

- interroge brièvement pour apprécier la gravité de la situation ;
- déclenche immédiatement le moyen d'intervention le plus approprié ;
- conseille éventuellement sur la conduite à tenir.

Quelle suite est donnée à l'appel ?

Selon la nature de l'urgence, le médecin régulateur choisit la réponse la plus adaptée :

- simple conseil médical ;
- appel au médecin traitant ou au médecin généraliste le plus proche ;
- envoi d'un véhicule de transport sanitaire ;
- Hélicoptère si besoin ;
- déclenchement des équipes médicales et véhicules de réanimation du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) pour les cas les plus graves.

Parfois, en fonction de la gravité de l'urgence et de la distance du lieu d'intervention par rapport aux hôpitaux, le médecin du SAMU peut faire intervenir conjointement ambulances privées ou sapeurs-pompiers et équipes de réanimation.

Selon les régions possibilité d'envoi d'un hélicoptère « Secours en mer, montagne », favorisant un gain de temps pour l'intervention par rapport au délais de route.

L'appel au 15 ne signifie donc pas l'envoi systématique d'équipes de réanimation, les décisions allant du simple conseil à l'envoi d'une équipe médicale. La décision du médecin régulateur dépend en grande partie de la qualité de l'alerte donnée.

Le dialogue sera toujours le plus efficace et le plus bref possible. Le temps passé au téléphone n'est cependant jamais du temps perdu, il permet l'envoi des moyens d'intervention adaptés.

SAMU 2A



CENTRE 15